



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	33
Suppléants avec vote	0
Pouvoirs	5
Nombre de votants	38
Date de la convocation	19/05/2025
Certifié exécutoire le	26/05/2025
Date d'affichage	29/05/2025
Envoyé en préfecture le	28/05/2025

Le vingt-six mai deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle,

BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JAMILLOUX VERDIER Simone, JARRIGE Didier, JANICOT Véronique, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : ENSERGUEIX Jean-François, GAGE Pascal, VERGNE Patrick.

ELUS PRESENT SANS VOTE : GAUGNON Bastien.

EXCUSES : BOURDARIAS Sophie (excusée), CHAMPSEIX Serge (donne procuration à François BOURROUX), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), LELIEVRE Carla (donne procuration à COISSAC Vincent), PEYRAMAURE Pierre (donne procuration à Philippe JENTY), TER-HEIDE Laurence (donne procuration à Véronique JANICOT).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

43-2025 Contrat « Sources en Action 2024-2029 » : Attribution du marché « Travaux d'enlèvement d'embâcles sur la Vienne et restauration de la ripisylve sur l'Enclose »

Dans le cadre de ses missions d'intérêt général et de l'exercice de la compétence Gestion des Milieux aquatiques et prévention des inondations (compétence GEMAPI), la CCV2M peut dans certains cas se substituer aux propriétaires riverains pour assurer l'entretien des cours d'eau. Les travaux d'enlèvement d'embâcles portés par la CCV2M sont réalisés sur des tronçons de cours d'eau identifiés prioritaires pour un enjeu d'intérêt général, pour la sécurisation des ouvrages routiers ou en prévention du risque inondation.

En 2025, la CCV2M prévoit donc de réaliser des travaux d'enlèvement d'embâcles sur la Vienne (2km). Ces travaux visent à retirer une vingtaine d'arbres tombés et d'embâcles sur la Vienne et permettra de sécuriser les 4 ponts présents sur le tronçon, soit : le pont de Guillaume, le pont Lagorce, le pont de Lambert et le pont de Clupeau.

En complément de cette intervention, un travail de restauration ponctuelle de la ripisylve sera réalisé sur le ruisseau affluent de l'Enclose (moins d'1km). *Cette opération s'inscrit dans la continuité du Plan d'action multithématiques d'amélioration écologique du ruisseau de l'Enclose, un projet mené avec la commune de Tarnac depuis 2021.*

Ces travaux sur la Vienne et l'Enclose sont inscrits dans la programmation du **Contrat Territorial Milieux Aquatiques « Sources en Action 2024-2029 »** en cours sur le bassin de la Vienne amont. Dans le cadre du contrat, les opérations d'entretien des cours d'eau peuvent bénéficier d'une **aide de 30%** de la part du Département de la Corrèze (CD19)

La consultation des entreprises pour ces travaux s'est déroulée sous la forme d'un marché public en procédure adaptée, la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 26 Mai 2025 à 16h30 pour analyser les offres des candidats.

Ainsi,

Vu la délibération 9-2023 en date du 03/02/2023, actant l'engagement de la communauté de communes Vézère Monédières Millesources dans le contrat territorial « Source en action 2024-2029 »,

Vu la délibération n°147-2023 du 13/10/2023, adoptant le programme d'actions sur les cours d'eau du bassin de la Vienne établi dans le cadre de ce contrat.

Et rappelant le caractère obligatoire de la Compétence GEMAPI comme précisé dans les statuts de la CCV2M, en application de l'article L.5214-16 du CGCT.

Le Président après lecture du rapport d'analyse des offres et sur proposition de la Commission d'ouverture des plis, propose d'attribuer :

Le marché « Travaux d'enlèvement d'embâcles sur la Vienne et restauration de la ripisylve sur l'Enclose » à l'entreprise :

- **Romain TOUNISSOUX**, pour un montant total de **4 746,00 € HT** soit **5 695,00 € TTC**

Remarque : Ce montant inclus une marge de 20% d'imprévu, qui sera mobilisé uniquement en cas de modification significative et non prévisible du besoin (*chute d'arbres supplémentaires sur le linéaire*).

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

- Décide d'attribuer le marché à l'entreprise **Romain TOUNISSOUX**
- Autorise le Président à signer les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.
- Sollicite les subventions auprès du Département de la Corrèze, selon le plan de financement suivant :

PROJET	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
	DEPENSES	RECETTES	
Travaux d'enlèvement d'embâcles sur la vienne et restauration de la ripisylve sur l'Enclose	4 746,00 € HT	30% CD19	1 423,80 €
		70% Autofinancement	3 322,20 €
TOTAL	4 746,00 € HT	4 746,00 € HT	

Fait à Treignac le 27/05/2025
Le Président Philippe JENTY